

Table des matières

1	La région Ile-de-France à la rescousse des artisans	1
2	Métro du Grand Paris : « A un moment ou un autre, il faut dire la vérité »	3
3	Actus franciliennes	9
4	Budget 2019 : l'Etat va encore emprunter des montants record	10
5	Budget 2019 : les allégements de charges font bondir le déficit de l'Etat.....	12
6	Budget 2019 : les promesses de baisses d'impôts se concrétisent enfin pour les ménages	13
7	Geoffroy Roux de Bézieux (Medef) : « Des signaux dommageables pour les entreprises sont envoyés »	17
8	Projet de vignette: les routiers refusent de payer plus	20
9	Jacques Mézard : Logement : « Nous adaptons les aides à la réalité des revenus »	21
10	Carrefour-Casino : la partie de poker menteur	23
11	Isabelle Falque-Pierrotin : Protection des données : « le nombre de plaintes a explosé »	24
12	Assurance-chômage: le patronat devrait entrer dans la négociation... à reculons	27
13	Collectivités locales: l'axe contre Macron	28
14	A l'ONU, duel à distance attendu entre Macron et Trump.....	30
15	Brexit, l'impossible marche arrière	32

::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 25/09/2018

1 La région Ile-de-France à la rescousse des artisans



La Conseil régional d'Ile-de-France vient de voter un plan d'aide en faveur des artisans. Entre les difficultés de transmission et de recrutement et les modifications liées à la future loi Pacte, la rentrée est chargée pour les 288.000 artisans franciliens.

Un oeil sur les grands Salons professionnels de l'automne (Maison&Objet, Carrousel des métiers d'Art...), un autre sur les débats parlementaires - décisifs - de la loi Pacte. La rentrée s'avère chargée

pour les 288.000 [artisans](#) franciliens. Les élus du Conseil régional d'Ile-de-France viennent d'y ajouter leur grain de sel en votant en fin de semaine dernière « *une nouvelle stratégie en faveur de l'artisanat et du commerce pour la période 2018-2021* ». Soit un ensemble de mesures destinées à soutenir les 206.600 entreprises franciliennes qui commencent à peine à sortir la tête de l'eau après des années difficiles.

Selon le dernier observatoire de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France (CRMA) publié en juin, 32 % ont vu leur [chiffre d'affaires](#) augmenter en 2017, contre 24 % en 2015. « *C'est un secteur dynamique et en pleine renaissance, mais dont les entreprises peinent parfois à recruter et à trouver des repreneurs* », souligne Valérie Péresse, la présidente de la région Ile-de-France. Toujours selon la CRMA, 41 % des entreprises disent avoir éprouvé des difficultés à recruter en 2017.

Adaptation de dispositif

Les 12 mesures votées par les élus locaux jeudi 20 septembre forment un ensemble disparate allant du soutien à l'emploi et à l'apprentissage en passant par l'immobilier, le recyclage ou le numérique. Si quelques-unes innent, beaucoup sont une adaptation de dispositifs existants, qui ne nécessitent pas forcément de budget supplémentaire. « *L'artisanat était involontairement resté hors du spectre de nos plans PME-TPE. Les dispositifs étaient peu ou mal utilisés* », reconnaît Frédéric Valletoux, élu régional et délégué spécial à l'artisanat. Ainsi le dispositif TP'up (une aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à 55.000 euros...) sera assoupli : il était conditionné à l'emploi de salariés, ce qui excluait de facto 65 % des entreprises artisanales (beaucoup n'ont qu'un salarié, notamment dans l'artisanat d'art). Dans la même veine, 10 % des prêts croissance TPE leur seront réservés et 500 projets de créateurs ou repreneurs d'entreprise seront accompagnés.

La transmission est, de longue date, le talon d'Achille de l'artisanat. A peine 22 % des entreprises sont issues d'une reprise (30 % au niveau national), une moyenne qui tombe à 7 % dans le bâtiment. Conséquence : des savoir-faire se perdent dans le domaine de l'artisanat d'art, faute de candidats. La plupart des repreneurs sont expérimentés et les jeunes se font rares : le ticket d'entrée moyen est à 209.000 euros. « *Les artisans n'ont pas toujours conscience qu'une transmission se prépare trois à quatre ans à l'avance. Pour un jeune, cela peut être difficile d'arriver dans un environnement déjà existant. Sans compter que les banques ne leur font pas forcément confiance* », souligne Laurent Munerot, le président de la CRMA, qui plaide pour « *davantage d'accompagnement* ». Dans deux CFA, 1.000 apprentis de moins de 30 ans recevront une formation à la création ou reprise d'entreprise. L'expérimentation a déjà commencé à Rueil-Malmaison.

Manque d'apprentis

Mais cela ne suffira sans doute pas à redorer le blason de la filière. Malgré un boom des reconversions - des trentenaires forts d'une première carrière de col blanc -, l'apprentissage reste moins répandu en Ile-de-France qu'ailleurs (22 % contre 30 % en France). « *On manque d'apprentis dans la coiffure, les métiers de bouche, le bâtiment et... on manque aussi d'entreprises pour nos apprentis* », souligne Laurent Munerot, qui veut croire que les nouvelles compétences de la région en matière d'orientation donneront plus de visibilité à l'artisanat. Reste que la région, si elle a repris la main sur l'orientation, l'a désormais perdu sur l'apprentissage...

Satisfaite du plan, la CRMA ne relâche pas la pression pour autant. Elle est d'autant plus à l'affût qu'elle est en train de perdre du terrain, l'Etat ayant décidé, dans le cadre de la loi Pacte, de rogner ses prérogatives en matière de formation des futurs artisans.

Laurence Albert

2 Métro du Grand Paris : « A un moment ou un autre, il faut dire la vérité »



Thierry Dallard, le président de la Société du Grand Paris, dans son bureau au siège de la société, à Saint-Denis.

Thierry Dallard, président de la Société du Grand Paris (SGP), dévoile sa feuille de route. Il reconnaît qu'il y aura des aléas techniques dans la construction des 200 km de métro, mais promet de la « transparence » sur les délais.

Après une année d'incertitude, le projet du Grand Paris Express (200 km de lignes de métros, 68 nouvelles gares) est à nouveau sur les rails. Ce « chantier du siècle » à 35 Mds€ est confirmé dans son intégralité - ses ressources devraient être revues à la hausse - mais les incertitudes, surtout techniques, laissent planer un doute sérieux sur son calendrier de réalisation. Thierry Dallard, nouveau président de la Société du Grand Paris depuis juin, se confie pour la première fois au « Parisien » avant sa rentrée ce mardi sur le chantier de Noisy-Champs.

Calendrier du Grand Paris Express



Le président de la Société du Grand Paris promet la transparence sur le calendrier. Il fera un nouveau point au printemps prochain.

LE CHANTIER ET SON CALENDRIER

Depuis la décision du gouvernement sur le nouveau calendrier en février, où en est le projet ?

THIERRY DALLARD. Il a été confirmé dans son intégralité, par la 3^e majorité consécutive, et c'est rassurant pour les acteurs, les entreprises et les équipes. Ensuite, [il y a eu un recalage des coûts et des plannings](#), après les premiers retours des chantiers et appels d'offres. On a redonné au projet les marges d'aléas dont il avait besoin parce que 200 km de métro souterrain, 68 gares avec des parois moulées (*les murs qui servent à faire la boîte de la gare, NDLR*), certaines jusqu'à 70 m de profondeur, cela nécessitait un recalage. Il faut se souvenir qu'à l'origine, on voulait réaliser la ligne 15 sud en 2020 et la 15 Ouest en 2022-2023... Certains aléas avaient été sous-estimés.

Peut-on garantir le calendrier fixé en février ?

Personne ne peut garantir les délais. Tous les chantiers de travaux publics sont par nature compliqués. Là, en plus, ils sont souterrains, dans une géologie compliquée et en milieu urbain, et en plus, il y a du volume. C'est cette cohabitation qui est difficile. Face à toutes ces difficultés, on peut faire semblant et dire qu'on finira en 2025 mais à un moment ou un autre, il faut dire la vérité. Et ma responsabilité sera de la dire régulièrement et pas seulement tous les trois ans.

Comment allez-vous faire ?

Je veux impérativement éviter la crise de l'an dernier, déstabilisante pour tout le monde. La règle absolue sera celle de la transparence. Pour les maires qui portent des projets d'aménagements autour des gares, pour les investisseurs, les habitants, nos salariés. Personne ne nous reprochera d'avoir des difficultés techniques parce que les travaux souterrains, c'est compliqué. Par contre, on nous reprochera toujours de ne pas annoncer les choses quand on est suffisamment sûrs de nous. Plus un projet est complexe, plus il faut être simple et transparent.

Où en est le chantier aujourd'hui ?

Environ 100 chantiers sont en cours, sur 300 à terme. Beaucoup de travaux de génie civil sur la 15 Sud et la 16, mais aussi quelques travaux préparatoires sur les autres lignes. Actuellement, il y a deux tunneliers qui creusent, il y en aura une dizaine en 2019 ! On a beaucoup mis en avant ces tunneliers. C'est vrai qu'ils sont impressionnants, par leur taille, leur technicité... Mais pour les entreprises, ce qui est le plus sensible et le plus compliqué, c'est la réalisation des gares. C'est là qu'il y a la relation la plus directe avec les riverains, il y a un enjeu de nuisance à réguler, et puis des enjeux de délais, quand on est sur des parois très profondes.

Avez-vous d'ores et déjà des modifications de calendriers à annoncer ?

Je me suis donné jusqu'au printemps prochain pour avoir une vue d'ensemble des lignes. Il y a eu notamment une demande des élus du conseil de surveillance d'organiser un audit extérieur. J'y suis favorable. A ce moment-là, j'aurai une vision beaucoup plus exhaustive sur chacun des projets. L'audit ne portera pas seulement sur les lignes en travaux, mais aussi sur ce qui reste à bâtir, c'est-à-dire la méthode et le calendrier d'ensemble sur les lignes 15 Est, 15 Ouest, sur l'achèvement de la 17, et de la 18.



Le chantier de la gare Saint-Maur - Créteil du Grand Paris Express est l'un des plus compliqués techniquement.

LE POINT LIGNE PAR LIGNE

LIGNE 15 SUD

La SGP a confirmé un « décalage de quelques mois » pour la ligne 15 Sud, qui arrivera en 2025 au lieu de 2024. Pourquoi ?

L'objectif c'était au plus tôt fin 2024. On avait présenté aux élus et au gouvernement la plage d'aléas dans laquelle nous étions, entre fin 2024 et été 2025. [Aujourd'hui on est effectivement au premier semestre 2025 plutôt que fin 2024](#), parce que des aléas, on en a eu pas mal.

Lesquels ?

En gros, le creusement de parois moulées des gares a pris deux fois plus de temps que prévu. Il y a eu aussi des difficultés à un moment pour trouver des outils, des engins très spécifiques pour réaliser ces parois, qui ne se trouvent pas au Bricorama du coin. Des sujets de sécurité aussi, à Saint-Maur par exemple.

Que s'est-il passé à Saint-Maur ?

Pour construire la gare au pied du RER A, nous avons démolé un parking et on s'est aperçu qu'il jouait un rôle dans la stabilité du RER. Il était hors de question d'avancer sans sécuriser la ligne. Aujourd'hui, on envisage un mode de construction différent, pour anticiper les risques. L'inquiétude, c'est qu'il s'agit de la gare la plus profonde. On est à 52 m, mais on oublie de dire que les parois moulées sont à 70 m. Il s'agit de la gare la plus profonde de France. Face à ces difficultés, on risquait de retarder le passage du tunnelier. Du coup on opte pour une solution inverse : on fait les parois, puis on fait passer le tunnelier, et on finira la gare après, en consolidant de façon plus certaine.

Y a-t-il d'autres points de vigilance sur la ligne 15 sud ?

La question des 300 ouvrages annexes. Leur fonction principale est de permettre aux secours de descendre. La règle en matière de sécurité est de les installer tous les 800 m. Parfois, on arrive dans des endroits où il y a l'urbanisation, des lotissements difficilement accessibles. Il faut donc toujours trouver une solution qui convienne aux habitants pour éviter les blocages. Tout cet ordonnancement de petites choses est regardé comme le lait sur le feu parce que cela peut vous faire vite perdre six mois.



Premier visuel des trains qui circuleront sur les lignes 15 et 16 du Grand Paris express.

LIGNE 16

La ligne 16, est, elle, toujours prévue pour les JO 2024 ?

A ce stade, on est sur le planning initial, avec un objectif de faire circuler les trains pour l'été 2024. Il y a une multitude d'aléas qu'il faut regarder, mais on est en relation étroite avec le groupe Eiffage. Les six tunneliers arriveront en 2019 sur cette ligne, ce sera une année importante. Les travaux des différentes gares ont commencé. Saint-Denis Pleyel notamment, avec un travail important de consolidation de la paroi en lien avec la voie ferrée. Je rappelle qu'on a ici le faisceau ferroviaire le plus chargé d'Europe en sortie de la Gare du Nord, avec le trafic de TER et Transilien, mais aussi les TGV, Eurostar et Thalys.

Êtes-vous inquiet des difficultés rencontrées par la RATP pour le prolongement de la ligne 12 à Aubervilliers, dans le même secteur ?

Des hypothèses sont prises en compte sur la nature des sous-sols à cet endroit, mais pas de nature comparable aux difficultés rencontrées par RATP sur la ligne 12. Ces difficultés sont parfois très localisées, à 50 m près. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'alerte particulière sur la 16.

En fonction de ces risques, y a-t-il des marges ?

Oui, mais pas de quoi absorber deux ans de retard. Trois, quatre mois, six mois au maximum. Il y a quelques marges pour gérer les risques classiques, mais en matière de travaux souterrains, on peut avoir des aléas beaucoup plus importants qui peuvent créer un ou deux ans de retards. On en est conscients.

LIGNE 14

Comment avance le prolongement de la 14 à Orly, prévu aussi pour les JO ?

Pour la 14 Sud, la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la RATP. Pour l'instant les informations qu'elle nous donne sont compatibles avec la mise en service en 2024, donc il n'y a pas d'alerte rouge sur ce projet.

LIGNE 17

Le Bourget Aéroport, qui est un site olympique, aura-t-il sa gare pour les Jeux ?

Pour Le Bourget Aéroport, sur la ligne 17, on est encore en train de regarder le sujet d'un point de vue technique. C'est extraordinairement tendu. Autant sur la ligne 16 on est confiants et on a quelques marges, autant sur la desserte du Bourget Aéroport, c'est extrêmement compliqué techniquement, il faudrait un alignement, que tout se passe bien tout le temps, ce qui est quand même assez rare, pour que nous puissions y arriver.

LIGNE 15 OUEST

Quand aura lieu le boucllement très attendu jusqu'à la Défense ?

C'est prévu pour 2030. Le problème de la 15 Ouest, c'est la ligne qui cumule les plus grandes difficultés techniques. La gare de la Défense sera à peu près sous les Quatre-Temps. La SNCF construit sa gare Eole sous le CNIT. C'est pharaonique. Ils sont obligés de reprendre toutes les fondations du CNIT. Nous, pour la gare de la 15 Ouest sous les Quatre-Temps, c'est deux fois plus lourd. Et pour évacuer les matériaux, vous connaissez le site de la Défense, cela ne va pas être simple.

Et pour les autres gares de la ligne ?

A Bois-Colombes et à Saint-Cloud, les sites prévus pour les gares sont très petits. Et entre Saint-Cloud et Pont de Sèvres, vous avez une géologie absolument catastrophique. On est encore en train de se poser la question de changer le tracé (sauf les gares, bien sûr). J'ai conscience que cette ligne 15 Ouest suscitera le plus de trafic, que la Défense est le premier pôle d'emploi en Ile-de-France, que le T2 et le RER A sont saturés. C'est une des priorités, c'est indiscutable, mais c'est malheureusement un des projets les plus compliqués sur tout le parcours. On va encore avoir des nuits blanches.

LIGNE 18

Certains élus aimeraient avancer le calendrier, notamment sur la ligne 18. Est ce possible ?

Tous les élus aimeraient avancer leur ligne. Pour la 18, nous travaillons pour aller au plus vite. Et trouver les solutions qui minimisent les impacts. Nous n'aurons pas de vision d'ensemble avec le printemps 2019.



Concernant le personnel qui travaille sur tous les chantiers, l'inquiétude porte sur le nombre de chefs de chantier, contremaîtres, compagnons.

L'EMPLOI ET LE RECRUTEMENT

Est-ce qu'il y a suffisamment de personnels formés pour réaliser tous ces travaux ?

Les entreprises nous disent que oui, qu'elles ont anticipé. Là où je suis circonspect, c'est sur les chefs de chantiers, les compagnons, les contremaîtres. On a remarqué que, lorsque les entreprises gagnent un appel d'offres, il y a un mercato pour trouver le personnel.

Allez-vous embaucher à la SGP ?

Nous allons recruter 400 personnes en deux ans (ingénieurs, juristes, comptables...), issues d'une analyse de la cour des Comptes, de notre auditeur interne et de ce que l'on a pu identifier en comparant avec la SNCF sur Eole, la RATP sur la ligne 14, les Anglais sur Cross Rail.

Aurez-vous les moyens de recruter ?

C'est la première chose que m'a promise le Premier ministre quand il m'a reçu en mars.

LE FINANCEMENT ET LES ECONOMIES

Le gouvernement vous a demandé des baisses de coût de 10 %. Où ces économies vont-elles passer ?

Il y a 1 500 pistes identifiées, puis 1 200 sur lesquelles on travaille, et j'ai bon espoir qu'on termine avec 800. Mais c'est du travail besogneux. Ici, remplacer les alimentations en fil de cuivre, par du fil d'aluminium. Là, c'est mettre du zinc plutôt que du verre fumé, etc. Une somme de petites choses.

Le nouveau calendrier permet-il de réduire les coûts ?

Nous étions en surtension complète. Ce n'était pas tenable à ce rythme-là, même pour les entreprises. Et moins il y a d'entreprises, moins de concurrence et donc des prix qui risquent d'exploser. Là, le recalage permet d'envisager que les lignes réalisées en 2030 puissent utiliser les tunneliers utilisés avant. Cela nous fait moins de tunneliers à acheter.

Est-ce que l'architecture des gares pourrait être remise en cause pour faire des économies ?

Il faut rappeler qu'aucune gare ne sera supprimée. Quant à l'architecture, il n'y a pas de remise en cause de l'ambition architecturale, mais elle ne doit pas rimer avec surcoût. Nous privilégierons celles qui auront le coût global - construction et maintenance - le moins élevé.

Les financements du GPE sont-ils garantis ?

Je n'ai pas encore le retour du gouvernement suite [au rapport de Gilles Carrez](#) (député LR du Val-de-Marne, NDLR). La Cour des comptes a pointé qu'avec 500 M€ de recettes fiscales, si on se projette avec le coût d'objectif à 35 Mds€ valeur 2012 (à terme, c'est évident que ce sera à plus de 35 Mds€ en raison de l'inflation), on risquait d'avoir une dette qui ne serait jamais remboursée. Donc pour Gilles Carrez, il faudrait augmenter entre 200 et 250 M€ la fiscalité pour être certains que la dette soit amortissable avant 2070. Aujourd'hui, nous attendons la confirmation du gouvernement qu'il donnera suite à ce rapport.

Vous l'aurez quand ?

D'ici octobre a priori puisque cette mesure doit être intégrée à la loi de finances. Ma feuille de route est assez claire. On a l'impression que ça prend du temps, mais ça avance. C'est pour cela que je ne m'inscris pas dans les discours défaitistes.

LES ECHOS – 25/09/2018

75 PARIS

STARTUP PROJECT 2018 / CLÔTURE#5 LANCEMENT#6

La soirée de clôture de la saison 5 du Startup Project aura lieu lundi 8 octobre, de 18h à 20h, dans les locaux de Cap Digital. Les meilleures collaborations agence / startup de ce programme d'open innovation imaginé avec l'Udecam et l'AACC présenteront leur travail à un jury de professionnels. La soirée lancera également l'appel à candidatures pour la saison 6 du Startup Project.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/PkAoJp>

78 YVELINES

PRIX DE L'ENTREPRENEUR GPS&O / 2ÈME ÉDITION

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise lance la deuxième édition du Prix de l'Entrepreneur. Ce concours est ouvert aux étudiants, porteurs de projet ou chefs d'entreprise. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 décembre 2018.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/73DYTC>

91 ESSONNE

TERATEC / JOURNÉE PORTES OUVERTES

Mardi 2 octobre, de 9h30 à 17h30, le Campus Teratec, pôle

de compétence en technologies numériques (simulation, big data, intelligence artificielle...) ouvre ses portes à la rencontre des entreprises qu'il héberge et du Très Grand Centre de Calcul du CEA. Des mini-conférences de 30 minutes sur les technologies numériques et leurs enjeux économiques sont prévues.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/GNzNnS>

92 HAUTS-DE-SEINE

CONCOURS MADE IN 92 / INSCRIPTION

La Chambre de Commerce et d'Industrie, les quatre Etablissements Publics Territoriaux des Hauts-de-Seine et leurs partenaires lancent la 4ème édition du concours « Made in 92 » qui décernera quatre prix territoriaux. Début novembre, 80 candidatures seront retenues pour participer à l'une des 4 étapes territoriales. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 octobre. Les critères pour s'inscrire et le planning sont disponibles en ligne :

<https://goo.gl/XdaWoj>

93 SEINE-SAINT-DENIS

BIENNALE ÉMERGENCES / RDV DES CRÉATEURS

Du jeudi 11 au dimanche 14 octobre, le Territoire Est Ensemble tient sa biennale « Émergences » consacrée aux artisans d'art, stylistes,

designers et autres artistes. Elle se déroule au Centre national de la danse à Pantin. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/cXS7xN>

94 VAL-DE-MARNE

RÉUNION / CRÉATION D'ENTREPRISE À LA CMA

Tous les mardis matin, de 9h30 à 12h30, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne anime dans ses locaux une matinée d'information gratuite sur les différentes étapes nécessaires à la création d'entreprise. Elle constitue la première étape avant celle du Stage de Préparation à l'Installation, formation obligatoire de 30 heures (sur 5 jours).

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/Uwd72g>

95 VAL-D'OISE

FORUM DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES

Lundi 1er octobre de 17h à 20h, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-d'Oise organise la seconde édition de VOréseaux95, forum des réseaux d'entreprises, au Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives, à Eaubonne. Cette réunion gratuite, destinée aux chefs d'entreprises et cadres, permet de rencontrer plus de 70 réseaux d'entreprises recensés dans le département. Information et inscription sur : <https://goo.gl/vZcZMo>

∴ ECONOMIE

4 Budget 2019 : l'Etat va encore emprunter des montants record



Le programme d'émissions de dette à moyen et long termes sera de 195 milliards d'euros l'an prochain, comme cette année. Les emprunts à court terme vont augmenter. La charge de la dette va rester contenue.

Pas de décre en vue. En 2019, les montants que la France devra emprunter sur les **marchés financiers** resteront **aussi impressionnants que cette année** : 195 milliards d'euros de titres à moyen et long termes seront émis, en net (l'Etat rachète chaque année des titres). Il s'agit d'un montant record depuis au moins 2004. La France restera sans doute le deuxième plus gros emprunteur de la zone euro, derrière l'Italie.

Le montant à financer sera pourtant nettement supérieur à celui de 2018, à 227,6 milliards contre 198,5 milliards. Une différence due à l'alourdissement du déficit, et à la hausse des montants de dette à refinancer, héritage des emprunts destinés à soutenir l'économie après la crise financière de 2008.

Ne pas inquiéter les investisseurs

Néanmoins, le programme de financement a été conçu de manière à ne pas dépasser la barre symbolique des 200 milliards d'euros, pour ne pas inquiéter les investisseurs. « *L'accroissement des besoins de financement est lié à des éléments non récurrents que sont la bascule CICE et la mise en oeuvre du prélèvement à la source*, souligne Anthony Requin, patron de l'Agence France Trésor (AFT), chargée des opérations de financement de l'Etat sur les marchés. *Nous avons souhaité ne pas augmenter notre programme d'émission de titres moyen long terme car la France ne rentre pas dans une tendance durable de hausse de ses besoins.* »

Plus de dette à court terme

L'AFT va plutôt augmenter le **recours** à la dette de court terme. Après quatre années de baisse, les encours de bons du trésor (BTF) vont ainsi croître de 15 milliards l'an prochain. Une stratégie qui permettrait en outre, selon l'AFT, de redonner de la liquidité au marché des emprunts courts.

A priori, le calendrier d'émission de la France ne devrait pas être impacté par l'avance, en janvier, de 60 % du crédit d'impôt dont bénéficient les particuliers afin de lisser les effets du **prélèvement à la source**. « *Nous avons anticipé cette évolution et nous disposons des ressources nécessaires pour y faire face sans bousculer notre rythme d'émission* », affirme Anthony Requin.

Hausse de la charge de la dette

La charge de la dette devrait s'inscrire en hausse l'an prochain, à 42,1 milliards d'euros, du fait de l'accroissement du stock, mais la progression reste contenue. Cette année, elle sera légèrement supérieure aux estimations de la loi de Finances initiale, à 41,2 milliards, à cause du renforcement de l'inflation en France et en zone euro. Certaines obligations à moyen et long termes françaises sont en effet indexées sur l'inflation. Plus celle-ci augmente, plus les rendements à verser aux investisseurs sont importants.

Comme en 2018, les économies réalisées en refinançant des obligations anciennes arrivées à échéance par des nouvelles affichant de taux plus bas devraient encore permettre de contrebalancer partiellement les augmentations des montants à payer aux investisseurs.

Remontée des taux

Par prudence, l'AFT envisage une hausse des taux significative, avec un rendement français à 10 ans à 1,40 % en fin d'année et à 2,15 % fin 2019, contre 0,82 % actuellement. Elle avait prévu une hausse plus importante pour 2018. Mais elle a émis en moyenne à 0,54 %, « *sa deuxième meilleure année après 2016* ».

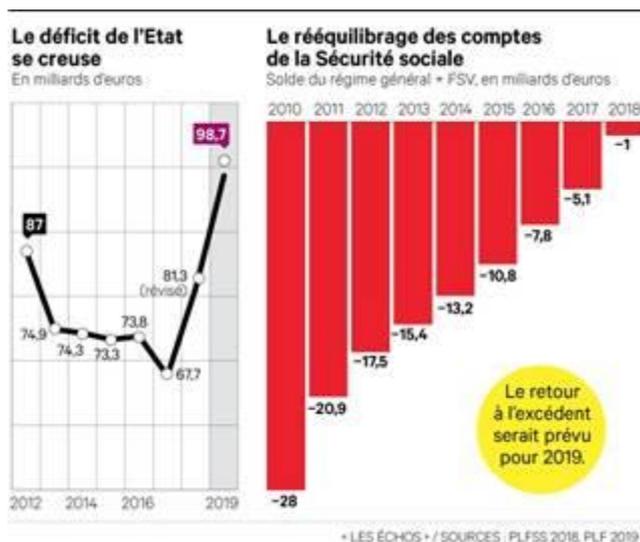
L'opposition tire à boulets rouges sur le budget 2019 // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0302299012947-lopposition-tire-a-boulets-rouges-sur-le-budget-2019-2207797.php>

Budget 2019 : l'Etat va devoir intensifier ses efforts d'économies // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0302299251013-budget-2019-letat-va-devoir-intensifier-ses-efforts-deconomies-2207832.php>

Guillaume Benoit

LES ECHOS – 25/09/2018

5 Budget 2019 : les allègements de charges font bondir le déficit de l'Etat



La transformation du CICE en baisse de cotisations va contribuer au spectaculaire creusement du déficit de l'Etat en 2019, à 98,7 milliards d'euros. Mais la Sécurité sociale, qui retrouve l'équilibre, va être progressivement mise à contribution.

Avec un déficit public **maintenu tant bien que mal sous les 3 % du PIB**, le projet de budget pour 2019 est censé « *poursuivre la trajectoire de rétablissement des finances publiques* », selon les termes de Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie et des Finances. Une affirmation que semble démentir la dégradation spectaculaire des comptes du seul Etat : le déficit budgétaire devrait frôler les 100 milliards d'euros l'an prochain, à 98,7 milliards très exactement. Une hausse de rien moins que 21,4 % par rapport aux 81,3 milliards qui devraient être enregistrés en 2018.

La publication de ce creusement considérable n'a pas entraîné de scène de panique à Bercy. Et pour cause : le déficit aurait dû être plus proche de 73 milliards, s'il n'y avait pas plusieurs éléments exceptionnels faussant la comparaison avec les années précédentes. Il y a d'abord les conséquences inattendues du **prélèvement à la source** : les recettes liées à la fiche de paie de décembre 2019 ne devraient atterrir sur les comptes du Trésor public qu'en janvier 2020. Cela fait 5,9 milliards de trésorerie en moins pour l'Etat l'an prochain ! Heureusement, la somme est réintégrée pour le calcul du solde public global (la créance est due).

Impact du CICE

Surtout, la **transformation du CICE en baisse de charges pérenne** a des conséquences spectaculaires sur le déficit de l'Etat. Cette baisse de charges aurait dû peser lourdement sur les comptes de la Sécurité sociale. Mais comme il est d'usage depuis quinze ans, l'Etat a compensé ce mouvement : en tout, ce sont plus d'une vingtaine de milliards de **TVA** que l'Etat va rétrocéder pour financer cette mesure. La Sécurité sociale se verra au total attribuer 36,3 milliards de TVA en 2019. De plus, 5,1 milliards seront fléchés vers le régime de retraite complémentaire du privé (Agirc-Arrco) qui participe aux allègements généraux. « *On ne laisse pas filer les déficits, c'est seulement une mesure de financement* », explique-t-on à Bercy.

La situation est toutefois appelée à évoluer dans les années à venir, puisque l'Etat va cesser de compenser intégralement toutes les baisses de charges. « *Nous avons une nouvelle règle : ne pas combler les allègements spécifiques, mais combler les allègements généraux* », a expliqué le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, lundi. Dès 2019, ce sera à la Sécurité sociale de financer l'exonération de cotisations sociales **sur les heures supplémentaires** (600 millions, puis 2 milliards en 2020) et la suppression du **forfait social dans les PME** (500 millions).

« **Solidarité financière** »

De même, elle supportera seule le coût de deux mesures qui vont figurer dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, présenté ce mardi : le lissage des effets de seuil d'assujettissement au taux réduit de CSG sur les revenus de remplacement ; la réduction des taux de cotisation maladie et famille pour les régimes spéciaux liée à la suppression du CICE.

Ces transferts se font au nom de la « *solidarité financière* » entre l'Etat et la Sécurité sociale, [prônée par le rapport Charpy-Dubertret](#) . La Sécurité sociale doit retrouver l'équilibre dès 2019, avec un excédent un peu inférieur à 1 milliard d'euros (régime général + FSV). Du coup, le projet de loi de finances prévoit de ponctionner 1,5 milliard d'euros sur la TVA affectée à la Sécurité sociale en 2020, puis 3,5 milliards en 2021, et 5 milliards en 2022, pour réduire le déficit de l'Etat.

Solveig Godeluck et Renaud Honoré

LES ECHOS – 25/09/2018

6 Budget 2019 : les promesses de baisses d'impôts se concrétisent enfin

pour les ménages

Les principales mesures de baisse de prélèvements obligatoires

En milliards d'euros



MÉNAGES	2018	2019
Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages	-3,2	-3,8
Exonération de cotisations sur les heures supplémentaires	-	-0,6
Mise en place du prélèvement forfaitaire unique	-1,6	-0,3
Baisse de la CSG pour les retraités modestes	-	-0,3
Bascule cotisation-CSG	+4,4	-4,1
Recentrage du crédit impôt transition énergétique	-	+0,8
Création de l'impôt sur la fortune immobilière	-3,2	-
Élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile	-1	-
Suppression des cotisations étudiantes	-0,2	-
Fiscalité du tabac	+0,6	+0,4
Hausse de la fiscalité énergétique	+2,4	+1,9
TOTAL MÉNAGES	-1,8	-6



ENTREPRISES	2018	2019
Bascule CICE-cotisations	-	-20,4
CICE	-3,7	-0,5
Baisse du taux d'IS de 33 % à 25 %	-1,2	-2,4
Renforcement temporaire du 5 ^e acompte d'IS	-	+1,5
Taux de forfait social à 0 % pour les entreprises de moins de 50 salariés	-	-0,5
Surtaxe exceptionnelle à l'IS	-5,1	+0,2
Hausse de la fiscalité énergétique	+1,3	+1
Suppression du taux réduit de TICPE pour certains usagers du gazole	-	+1
Ressources affectées à France Compétences (plan d'investissement sur les compétences)	+0,3	+1,3
TOTAL ENTREPRISES	-8,4	-18,8



BARÈME DE L'IMPÔT

2018		2019	
Revenu net disponible	Taux d'imposition	Revenu net disponible	Taux d'imposition
Jusqu'à 9.807 €	0 %	Jusqu'à 9.964 €	0 %
De 9.807 € à 27.086 €	14 %	De 9.964 € à 27.519 €	14 %
De 27.086 € à 72.617 €	30 %	De 27.519 € à 73.779 €	30 %
De 72.617 € à 153.783 €	41 %	De 73.779 € à 156.244 €	41 %
Plus de 153.783 €	45 %	Plus de 156.244 €	45 %

Le gouvernement met en avant une baisse d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages en 2019. Ce chiffre, qui intègre des mesures déjà votées l'an dernier, soulève un vent de critiques dans l'opposition.

Le « en même temps » cher au chef de l'Etat a connu ses limites en matière fiscale. Alors que l'année 2018 a vu la mise en oeuvre de mesures en faveur de l'investissement et de la compétitivité (suppression de l'ISF, prélèvement forfaitaire unique, baisse du taux d'impôt sur les sociétés), les ménages commencent tout juste à tirer les fruits du programme fiscal d'Emmanuel Macron. C'est tout le sens du [chiffre de 6 milliards de baisses d'impôts pour les particuliers](#) mis en avant par le gouvernement dans [le projet de loi de finances pour 2019](#) présenté ce lundi.

« *C'est du jamais vu depuis la loi Tepa de 2007* », avance un porte-parole. Une comparaison pas toujours flatteuse : les baisses d'impôts du début du quinquennat Sarkozy avaient dégradé les finances publiques juste avant la crise financière.

En grande majorité, cet allègement de 6 milliards viendra de mesures fiscales votées dans le projet de loi de finances 2018 et qui, pour des raisons de contrainte budgétaire, entreront en vigueur de façon progressive. C'est le cas notamment de la diminution de la taxe d'habitation qui devrait apporter un gain de pouvoir d'achat de 3,8 milliards en 2019.

Baisse de cotisations salariales

La baisse de cotisations salariales aura elle aussi un effet positif, plutôt lié à une désynchronisation avec la mesure qui la compense, à savoir [la hausse de CSG](#). En effet, la hausse de CSG a été appliquée en intégralité sur l'année 2018, alors que la baisse de cotisations salariales a été en partie reportée pour boucler le budget 2018. D'où un effet positif de 4,1 milliards en 2019. « *Le fait est que l'Etat renonce bien à 6 milliards de ressources de la part des ménages en 2019* », a défendu Amélie de Montchalin, [chef de file](#) des députés LREM à la commission des Finances de l'Assemblée, face aux critiques de l'opposition.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a eu beau venir à l'Assemblée avec des petits chocolats de Tourcoing pour, dit-il, mettre « *un peu de douceur* » dans le débat, cela n'a pas suffi à adoucir de la droite ou de la gauche. Le Parti socialiste reproche au gouvernement de « *recycler les quelques bonnes mesures en faveur du pouvoir d'achat* » votées l'an dernier. Seules deux nouvelles dispositions du budget 2019 viendront alimenter le pouvoir d'achat, à savoir [l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires](#) (pour 600 millions d'euros) et un [aménagement de la CSG pour 300.000 retraités](#) (pour 350 millions d'euros).

« Jeu à sommes négatives »

Le président LR de la commission des Finances à l'Assemblée, Eric Woerth, a quant à lui mis en garde contre « *un budget largement fondé sur les transferts* ». « *Ces transferts font payer certains Français pour d'autres* », a-t-il déclaré, citant en exemple la hausse de CSG destinée à financer la baisse de cotisations salariales. « *Quand la facture est aussi importante, il y a des fractures. C'est un jeu à sommes négatives* », a-t-il dénoncé.

Ce qui est surtout critiqué, c'est que le gouvernement ne tienne pas compte des mesures affectant les prestations sociales. Or, les pensions et allocations seront faiblement revalorisées l'an prochain, ce qui représente une perte de 3 milliards pour les bénéficiaires. Gérard Darmanin a répondu qu'il faudrait dans ce cas prendre en compte toutes les prestations qui sont revalorisées, en premier lieu la prime d'activité, le minimum vieillesse et l'allocation adulte handicapé. « *Si l'on prend l'ensemble des prestations qui montent ou qui baissent, l'addition sera encore moins favorable à l'opposition* », a-t-il avancé.

Quant aux mesures à venir, il a confirmé que [la taxe d'habitation encore payée par 20 % des ménages sur la résidence principale serait supprimée d'ici à 2021](#), alors que la rumeur d'un revirement du gouvernement commençait à enfler. « *Cette décision sera votée dans un projet de loi sur les finances locales au premier trimestre 2019. Elle pose des problèmes budgétaires : il faut trouver entre 5 et 6 milliards pour la financer* », a-t-il précisé.

Budget 2019 : huit mesures fiscales qui font débat // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0302288100000-budget-2019-huit-mesures-fiscales-qui-font-debat-2208069.php>

Budget 2019 : l'impôt sur les sociétés toiletté pour respecter le droit européen // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0302288148778-budget-2019-limpot-sur-les-societes-toilette-pour-respecter-le-droit-europeen-2207796.php>

Budget 2019 : le coup de pouce aux heures supplémentaires est de retour // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302298245278-budget-2019-le-coup-de-pouce-aux-heures-supplementaires-est-de-retour-2207758.php>

Budget 2019 : le prix du gazole va quasiment rejoindre celui de l'essence // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0302288155006-budget-2019-le-prix-du-gazole-va-quasiment-rejoindre-celui-de-lessence-2207751.php>

Ingrid Feuerstein

LE MONDE – 25/09/2018

7 Geoffroy Roux de Bézieux (Medef) : « Des signaux dommageables pour les entreprises sont envoyés »



Dans un entretien au « Monde », le nouveau patron des patrons estime que les réformes du gouvernement vont dans le bon sens, mais craint les « arbitrages de dernière minute » sur le budget 2019.

Geoffroy Roux de Bézieux a succédé à Pierre Gattaz à la tête du Medef en juillet. Il donne au *Monde* son avis sur la réforme de l'assurance-chômage qui doit être engagée dans quelques semaines.

Que pensez-vous du budget 2019 présenté lundi ?

Mon jugement est très mitigé. Il y a du positif, avec la baisse de l'impôt sur les sociétés et l'effet trésorerie de l'année double CICE [*crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*] et baisse des charges. Mais des signaux extrêmement dommageables pour les entreprises sont envoyés : par exemple la modification de la fiscalité des brevets qui aboutit à la quasi-disparition d'un avantage concurrentiel pour les entreprises françaises qui inventent les technologies de demain.

La fiscalité écologique – une bonne chose, certes, sur le principe – ne cesse de s'accroître sans véritable stratégie d'ensemble. Enfin, je ne peux pas croire qu'à l'heure du digital qui permet des gains de productivité sans précédent, on ne puisse pas aller plus loin dans la baisse de la dépense publique : si cette orientation n'est pas prise, les impôts ne pourront pas être réduits, ce qui débouchera très vite sur une impasse pour la compétitivité de notre économie.

Le premier budget du gouvernement, en 2017, avait une direction claire : mettre la France au niveau, en termes de fiscalité du capital avec – entre autres – la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et l'instauration de la « flat tax ». Le deuxième budget ne donne pas de cap suffisamment clair.

C'est un projet de loi de finances qui relèverait plus de l'ancien monde que du nouveau monde ?

Les arbitrages de dernière minute furent la plaie des trente dernières années, en matière de fiscalité. Je ne voudrais pas que l'on retombe dans ces travers.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, présenté mardi, ne reprend pas, à ce stade, l'idée de faire payer par les entreprises une partie des arrêts maladie : c'est la preuve que vous avez été entendu ?

Nous en déduisons qu'il n'y aura pas de mesures brutales donc strictement budgétaires qui stigmatiseraient les entreprises. Mais il est indéniable qu'il y a un sujet : l'absentéisme est un problème multicausal, qui implique tout le monde : employeurs, salariés, médecins, etc. Il faudra aussi faire des comparaisons internationales pour voir où nous pouvons progresser.

Que pensez-vous de l'idée d'instaurer un jour de carence supplémentaire ?

Pourquoi pas ? Cela fait partie d'un bouquet de solutions qu'il faut explorer tous ensemble. Sans tabou.

Le ministère du travail a exposé, le 21 septembre, ce qu'il attendait des partenaires sociaux pour réformer l'assurance-chômage. Est-ce que vous acceptez de participer à des négociations, sur cette base, avec les autres organisations patronales et syndicales ?

Pour nous, il est important que le système d'assurance-chômage soit axé sur la reprise d'emploi. Or en France, nous sommes confrontés au paradoxe suivant : un taux de chômage élevé, et des emplois non pourvus par centaines de milliers. Il est donc indispensable de faire une réforme en profondeur.

Les orientations esquissées par le ministère du travail nous semblent suffisamment ouvertes pour permettre la discussion. Je recommanderai, donc, au conseil exécutif du Medef qui se tient le 1^{er} octobre, d'envisager d'entrer en négociations à partir de la lettre de cadrage qui nous sera prochainement communiquée à condition qu'elle reprenne les éléments dévoilés le 21 septembre.

En quoi l'assurance-chômage peut résoudre le paradoxe que vous décrivez ?

Aujourd'hui, le système n'incite pas au retour à l'emploi. Il doit être changé, en se posant, notamment, la question de la permittance, du montant et de la durée des indemnités. La dégressivité peut aussi être une option, sans que ce soit l'alpha et l'oméga de la réforme.

Le bonus-malus sur les cotisations patronales, pour pénaliser les entreprises abusant des contrats courts, ne devrait pas figurer dans la lettre de cadrage, vous avez donc marqué un point...

C'est une théorie intellectuellement séduisante pour un économiste mais impraticable dans les faits. Nous continuons à penser que la solution est plutôt dans les branches où les négociations se poursuivent, par ailleurs. Nous mettrons sur la table d'autres solutions qui ne soient pas pénalisantes pour l'emploi.

Plusieurs organisations syndicales ont menacé de ne pas s'asseoir à la table des négociations si le bonus-malus était écarté...

Chacun prendra ses responsabilités. On ne peut pas regretter que le paritarisme soit en danger, se plaindre que l'Etat récupère toutes nos prérogatives et ne pas s'asseoir à la table des négociations. La seule manière de répondre au gouvernement c'est de montrer que nous, partenaires sociaux, avons une capacité de gestion et d'initiative.

Que vous inspire la situation financière de l'Unédic, endettée à hauteur de 35 milliards d'euros ?

Le fait que l'Etat garantisse la dette du régime a contribué à déresponsabiliser les partenaires sociaux et à creuser les déséquilibres – même si la crise de 2008 a lourdement pesé, bien sûr, sur les comptes. Faites la comparaison avec les retraites complémentaires du privé, qui sont cogérées par les organisations d'employeurs et de salariés : elles affichent 60 milliards d'euros de réserves et ont su faire preuve d'initiatives à un moment donné pour préserver la durabilité du système.

Vous êtes partisan de la suppression de la garantie de l'Etat pour la dette de l'assurance-chômage ?

C'est un des aspects de la réforme, globale, que nous défendons. Si vous voulez gérer, il faut pouvoir le faire jusqu'au bout, en responsabilité.

Les économies demandées par l'exécutif (de 3 milliards à 4 milliards d'euros sur trois ans) vous semblent-elles acceptables ?

Elles nous paraissent ambitieuses mais indispensables.

Militez-vous toujours pour un Medef autosuffisant sur le plan financier ?

C'est une promesse de campagne, qui sera mise en œuvre dans le cadre de la réforme de notre mouvement. L'objectif est d'enclencher le processus en 2019 et de procéder par étapes, sans brutalité, avec pour objectif de parvenir à l'indépendance financière à la fin de mon mandat. Les organisations patronales et syndicales ont tout à gagner, en termes de légitimité et de représentativité, à vivre des cotisations librement versées par leurs adhérents.

Plusieurs sources nous rapportent que les tensions, qui avaient prévalu lors de la campagne pour la présidence du Medef, ne se sont pas dissipées...

J'ai l'opinion inverse. Une majorité claire s'est dégagée au moment du vote. J'ai ensuite fait en sorte de rassembler toutes les fédérations, y compris celles qui ne m'avaient pas soutenu. Aujourd'hui, nous sommes tous alignés, sur les sujets qui nous préoccupent : budget, assurance-chômage...

L'état de grâce dont a bénéficié Emmanuel Macron au début de son mandat semble s'être dissipé. C'est aussi votre avis ?

Engager des réformes dans un pays qui s'est abstenu de le faire pendant trente ans, c'est s'exposer à l'impopularité. Compte tenu de la vitesse à laquelle le monde évolue, des profonds changements en cours dans les relations internationales, l'intérêt général commande de transformer le modèle français. Cela devrait faire consensus. Il ne faut pas que l'action du pouvoir en place soit jugée à la seule aune des enquêtes d'opinion et de quelques affaires récentes, auxquelles beaucoup d'attention a été accordée.

La politique conduite par le gouvernement va dans le bon sens ?

Oui. Les seize mois écoulés ont été marqués par des réformes plutôt positives. Il ne faudrait pas que les sondages conduisent à l'idée d'opposer systématiquement l'intérêt des ménages et des entreprises.

Les ménages, ce sont d'abord des salariés du secteur privé. Quand la fiscalité sur les entreprises baisse, ils en bénéficient, puisque l'activité, donc l'emploi, s'améliorent. Emmanuel Macron a été élu car il répondait à un souhait de transformation, chez une majorité d'électeurs : il doit poursuivre dans cette voie. Les mouvements entrepreneuriaux, au sens large, l'ont soutenu et doivent continuer à pousser dans ce sens.

Le Brexit, le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, est-il une menace pour les entreprises ?

A court terme, oui, car la France est l'un des premiers pays exportateurs vers le Royaume-Uni. A long terme, la décision de nos voisins britanniques peut être bénéfique au reste de l'Europe car les Etats membres de l'Union européenne seront poussés, par un sentiment d'urgence, à approfondir leurs relations, à accélérer la convergence fiscale et sociale.

Dans le monde économique, la volonté d'une Europe plus forte, plus soudée va se consolider. Ce sera plus que nécessaire pour faire face aux défis créés par l'« America First » de Donald Trump et par le capitalisme d'Etat chinois.

Propos recueillis par [Sarah Belouezzane](#), [Raphaëlle Besse Desmoulières](#) et [Bertrand Bissuel](#)

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 25/09/2018

8 [Projet de vignette: les routiers refusent de payer plus](#)



[L'Organisation des transporteurs routiers européens \(OTRE\) rejette l'hypothèse d'une nouvelle taxe sur les camions qui traversent la France. Un projet annoncé par François de Rugy pour plus de ressources pour financer les investissements sur le réseau routier.](#)

L'Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE) a rejeté lundi toute taxe supplémentaire sur son activité, après l'annonce par le gouvernement français d'un [projet de vignette](#) visant les camions pour mieux financer les infrastructures.

Le gouvernement français travaille «sur une forme de vignette» visant notamment à taxer les «camions étrangers», a annoncé [François de Rugy](#), ministre de la Transition écologique, dimanche sur BFMTV. Ce dernier a insisté sur la nécessité de dégager «des ressources pour financer les investissements sur le réseau routier et ferroviaire».

Cependant, «rien ne sera acceptable pour le transport routier sans aboutir à un isocoût pour les entreprises françaises», affirme l'OTRE dans un communiqué. L'organisation patronale des petites et moyennes entreprises de la branche estime que «le transport routier s'acquitte déjà de 39 milliards d'euros (hors TVA et péages routiers) de taxes, redevances ou prélèvements divers (dont 7 milliards pour les seuls poids lourds) pour l'entretien des infrastructures routières non concédées». Entretien qui nécessite «seulement 13,3 milliards d'euros» indique l'OTRE.

Selon l'organisation, «le cœur du problème réside dans l'affectation des recettes déjà perçues et leur réelle utilisation dans l'entretien des infrastructures routières». Les pouvoirs publics ont d'ailleurs reconnu un défaut d'investissement depuis cinq ans, a précisé Florence Berthelot lundi midi sur RTL. «Ce n'est pas à ceux qui payent qu'on doit faire payer le prix de ceux qui n'ont pas investi» a-t-elle ajouté.

Pour sa part, François de Rugy considérait logique de taxer les camions étrangers qui ne font que traverser la France. «Il y en a qui ne font même pas un plein de carburant, donc ils ne paient même pas les taxes sur les carburants et ils ne paient pas l'usure des routes» a-t-il indiqué.

Arthur Marcadé

LES ECHOS – 25/09/2018

9 Jacques Mézard : Logement : « Nous adaptons les aides à la réalité des revenus »



Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, se félicite d'un budget dont la mesure principale, qui générera 920 millions d'économies, est une distribution plus juste des aides au logement.

Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, fait le point sur les APL, aides personnalisées au logement. Il se félicite de mesures plus justes dans le projet de loi de finances présenté ce lundi.

Le principal poste de baisse du budget du logement, 920 millions d'euros, tient à la réforme des APL. N'est ce pas beaucoup après la réforme de 2018 ?

Nous faisons ce que nous avons annoncé et mettons en oeuvre la deuxième phase de cette grande réforme. Le barème des APL ne bouge pas. Nous ne baissions pas ces aides en pratiquant la politique du rabot, nous rendons plus juste leur distribution. Le calcul des aides au logement se fera à partir du printemps 2019, sur les revenus de l'année en cours et plus sur ceux de deux ans avant. Cette base de référence est plus juste, personne ne peut le contester. Nous allons réaliser une économie de 920 millions d'euros, en évitant de verser des aides à des ménages qui n'y sont plus éligibles. Nous perdons environ 600 millions d'euros trop versés, partiellement récupérés. Le reste des 300 millions économisés provient de la hausse générale des revenus des Français, grâce à la reprise de 2018, qui devrait diminuer mécaniquement le nombre d'allocataires ou le volume des montants versés.

Qui seront les gagnants, qui seront les perdants ? Les étudiants, les retraités, combien de personnes seront concernés par cette modification ?

J'ai vu circuler des chiffres dans la presse mais je ne les reconnais pas. Je ne vois ni perdant ni gagnant, mais une adaptation des aides à la réalité des revenus. Les étudiants, par exemple, qui passeront de zéro revenu à un salaire de cadre, supérieur à 2.000 euros par mois, verront leurs aides diminuer mais pas d'un seul coup : elles seront recalculées trimestre par trimestre sur la moyenne des douze mois précédents.

L'augmentation des APL sera également plafonnée à 0,3 %, c'est-à-dire moins que l'inflation, pourquoi ?

Si vous regardez ce qui s'est passé ces dernières années, les APL ont rarement été revalorisées au niveau de l'inflation. C'est un choix difficile, mais un budget, ce sont des priorités, et il faut avoir une vision globale. Nous avons décidé de privilégier la revalorisation des minima les plus sociaux dans le budget 2019, et notamment la prime d'activité et l'allocation adultes handicapés.

Le projet de loi de finance prévoit 85 millions d'euros en plus pour la politique de la ville, à quoi servira cet argent ?

C'est une augmentation de 20 % de la participation de l'Etat, du jamais vu depuis les débuts de la politique de la ville il y a quarante ans. La négociation a été rude mais ce résultat montre toute l'attention portée à ces quartiers prioritaires. Cet argent servira à financer des associations, des postes d'adultes relais, deux adultes en maternelle dans certains quartiers en complément du dédoublement des classes... Ces crédits pour renforcer le lien social et les mesures éducatives viennent en complément des mesures portées par l'Education nationale. Celles concernant la construction sont, elles, portées par l'Anru [Agence nationale pour la rénovation urbaine, NDLR]. Evidemment cela s'inscrit dans le contexte du doublement du nouveau programme de rénovation urbaine dont le budget a doublé pour atteindre 10 milliards sur cinq ans et auquel l'Etat participe à hauteur de 1 milliard et de 125 millions d'euros dans le budget de cette année.

Qu'en est-il des aides fiscales qui favorisent la construction de logements ?

Vous avez remarqué qu'il n'y a pas encore de dispositif « Mézard », je ne suis pas très favorable à ces systèmes mais ils sont parfois nécessaires. L'Eco-PTZ, un prêt à taux zéro pour aider à la rénovation des logements, sera prolongé jusqu'en 2021 et simplifié : il ne sera, par exemple plus nécessaire de se lancer dans un « bouquet de travaux » imposé pour bénéficier de l'aide et sa durée sera uniformisée. Le plafond passera de 10.000 à 18.000 euros pour certains travaux coûteux. Toutes mesures qui vont dans le sens d'améliorer le parc immobilier ancien. La fin du « Censi-Bouvard » qui encourage la construction de logements meublés en résidence est programmée pour décembre 2018. Il est possible que ce Phoenix renaisse une fois encore, c'est déjà arrivé.

Le nombre de sans-abri a augmenté de 50 % au cours des 15 dernières années. 43 millions d'euros supplémentaires seront également débloqués pour financer la politique d'hébergement d'urgence. Sera-ce suffisant ?

C'est une avancée, même si ce n'est jamais assez. Si vous me demandez combien il y aura de personnes dehors cet hiver, je ne vous donnerai pas de chiffre, mais les 5.000 places d'hébergement créées provisoirement en 2018 seront maintenues, dans diverses structures, y compris dans des hôtels, même si ce n'est pas la solution, loin s'en faut. Les maraudes seront augmentées, notamment pour aider les personnes qui ne veulent pas aller dans les structures d'accueil. Nous travaillerons en plein accord avec le plan pauvreté qui va cibler certaines des populations logées dans ces centres d'accueil et qui devrait débloquer 25 millions d'euros.

La loi Elan, qui a occupé toute l'année 2018, est sur les rails. 2019 sera-t-elle l'année de la copropriété ?

C'est notre prochain chantier... Avec la chancellerie, car le volet juridique est essentiel. Je n'avais pas idée en arrivant que le sujet serait si explosif, mais l'Etat et les collectivités doivent s'en occuper de toute urgence et partout en France. Nous allons nous y atteler, en suscitant l'adhésion de tous les partenaires possibles. Nous annoncerons un plan d'action dans quelques semaines.

Catherine Sabbah

10 Carrefour-Casino : la partie de poker menteur



Les distributeurs livrent une guerre de communication sur un projet de rapprochement évoqué entre leurs PDG.

La guerre entre distributeurs ne se limite plus aux prix, aux emplacements de supérettes et aux partenariats avec les Gafa pour accélérer dans l'e-commerce. Depuis ce week-end, Casino et Carrefour se livrent aussi un duel de communiqués inédit à la Bourse. Le distributeur stéphanois a dégainé le premier lundi, peu après minuit, dans la foulée d'un conseil d'administration convoqué dimanche en fin d'après-midi.

«Casino a été sollicité depuis quelques jours par [Carrefour en vue d'une tentative de rapprochement](#), assure un communiqué. Le groupe entend mener toutes les actions nécessaires pour défendre son intérêt social et son intégrité. Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette approche. Il observe que celle-ci est faite alors que le marché du titre Casino a fait l'objet de manipulations spéculatives coordonnées à la baisse d'une ampleur inédite depuis plusieurs mois.»

Carrefour riposte de façon virulente. «Les difficultés auxquelles sont confrontés le groupe Casino et son actionnaire de contrôle ne peuvent justifier des communications intempestives, trompeuses, et dénuées de tout fondement, tonne au milieu de la nuit un communiqué du groupe. Carrefour dément avoir sollicité Casino, s'étonne que l'on ait soumis au conseil d'administration de Casino une proposition de rapprochement qui n'existe pas et examine les voies de droit à sa disposition à même de faire cesser ces insinuations inacceptables.»

Tous deux inspecteurs des Finances, [Alexandre Bompard](#), le PDG de Carrefour, et Jean-Charles Naouri, son homologue chez Casino, ont une lecture diamétralement opposée des mêmes faits. Les deux dirigeants ne sont d'accord que sur un point: ils se sont rencontrés mercredi 12 septembre au 10, avenue George-V, dans les bureaux d'AM Conseil, la société d'Alain Minc, inspecteur des finances, lui aussi. Qui est à l'origine de la rencontre? Dans chaque camp, on assure que l'initiative vient de l'autre. À moins que ce ne soit celle de l'entremetteur? Contacté par *Le Figaro*, Alain Minc, proche des deux et conseiller historique de Naouri, s'en tient à un prudent «no comment».

Le rendez-vous a été arrangé le vendredi 31 août au soir. Dans l'après-midi, le cours de Casino plonge en Bourse, à 27 euros, après la publication d'un tweet du patron de Muddy Waters, le spéculateur qui avait contraint Casino à d'importantes cessions d'actifs fin 2015.

Depuis le milieu de l'été, des hedge funds spéculent à la baisse sur le titre Casino, pariant que sa maison mère, Rallye, sera dans l'incapacité de rembourser pour un milliard d'euros d'obligations dans les prochains mois: Rallye doit ainsi 370 millions le 2 octobre et 300 millions le 15 octobre. «Il faut que vous rencontriez Alexandre Bompard», assure Alain Minc à Jean-Charles Naouri à la veille du week-end.

Dès la semaine suivante, des rumeurs d'un intérêt de Carrefour pour Casino circulent chez les journalistes à Londres et à Paris, mais sans jamais se retrouver sur les marchés financiers. Face aux démentis de Carrefour, aucun article n'est publié.

Relations tendues

Chez Carrefour, on assure qu'Alexandre Bompard n'a été approché par Alain Minc qu'à son retour de road-show de New York, le week-end précédant la rencontre. Une chose est sûre, si les deux titans de la distribution sont venus chez AM Conseil, ce n'est pas «pour beurrer les tartines», comme on dit chez Les Tontons flingueurs. Ils évoquent un possible rapprochement entre leurs groupes. À ce stade, seuls leurs avocats travaillent, afin de délimiter le cadre d'éventuels échanges entre banquiers d'affaires, dans les starting-blocks.

Dans la matinée du vendredi 21, les avocats de Casino envoient par mail à ceux de Carrefour un «Accord de confidentialité projet États-Unis». Les distributeurs héritent des noms de code «Colorado» (Casino) et «Carolina»(Carrefour). L'accord prévoit qu'aucune des sociétés n'engage d'opération sur le titre de l'autre sans son accord pendant six mois. Ce projet de «standstill» est refusé par Carrefour. En fin d'après-midi, les avocats du groupe dirigé par Alexandre Bompard envoient à ceux de Casino une proposition de «calendrier général» et «d'organisation des travaux», avec quatre chantiers étalés sur trois à quatre semaines. Dans ce document, où Carrefour est rebaptisé «Cassiopée», sont notamment évoqués les chantiers liés aux synergies et à la concurrence.

La courte durée des négociations proposée par Carrefour et son refus du standstill poussent Jean-Charles Naouri, qui craint une opération hostile, à convoquer un conseil d'administration. Le patron de Casino, qui a engagé un plan de cession d'actifs pour désendetter son groupe, est sans doute rassuré par l'avancée de ces projets et les performances de son groupe. De plus, la semaine passée, Rallye a obtenu de plusieurs banques françaises une bouffée d'air frais, avec une ligne de crédit de 500 millions d'euros.

Les relations entre Casino et Carrefour sont tendues depuis que le second a mené, au printemps 2011, une opération visant à prendre le contrôle de la filiale brésilienne du premier. Pour l'occasion, Carrefour s'était associé à Abilio Diniz, à l'époque partenaire de Casino. La tentative a échoué, mais elle a laissé des traces, d'autant qu'Abilio Diniz, qui a cédé depuis à Casino ses parts dans la filiale, est devenu actionnaire de Carrefour Brésil et de Carrefour. Au conseil d'administration du groupe, il côtoie Philippe Houzé, dont la famille, propriétaire des Galeries Lafayette, est devenue le principal actionnaire de Carrefour. Or Philippe Houzé a longtemps siégé au conseil de Casino, avant de se fâcher avec son patron lorsque le groupe a pris le contrôle de Monoprix. Cette guerre des communiqués ne devrait pas rapprocher les deux groupes...

Carrefour-Casino : les marchés sceptiques sur l'intérêt du mariage //

<http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/09/24/20005-20180924ARTFIG00333-carrefour-casino-les-marches-sceptiques-sur-l-interet-du-mariage.php>

Olivia Détryot et Ivan Letessier

LES ECHOS – 25/09/2018

11 Isabelle Falque-Pierrotin : Protection des données : « le nombre de plaintes a explosé »



Quatre mois tout juste après l'entrée en vigueur du RGPD, le nouveau règlement européen sur la protection des données, Isabelle Falque-Pierrotin, la présidente de la CNIL, prend la parole dans « Les Echos » pour dresser un premier bilan.

Quatre mois après l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données (RGPD), quel bilan tirez-vous ?

Cela démarre plutôt bien. [L'appropriation des nouvelles règles](#) se fait plus rapidement que ce à quoi nous nous attendions. Il y a un effet de souffle qui commence à se déployer et les entreprises rentrent dans la mise en oeuvre opérationnelle des obligations.

Les indicateurs explosent : chez les particuliers, nous avons enregistré une augmentation de 64 % des plaintes et de la part les professionnels, nous avons reçu plus de 600 notifications de violations de données concernant environ 15 millions de personnes, soit environ 7 par jour depuis le 25 mai.

De quelle nature sont les plaintes ?

Elles portent essentiellement sur les obligations de transparence et le consentement. Elles concernent tous types d'acteurs. Plusieurs plaintes collectives concernent exclusivement les Gafa, ce sont elles que nous comptons traiter en priorité au niveau européen. La CNIL a été saisie par deux organismes : la Quadrature du Net sur Google, Amazon, [Facebook](#), LinkedIn et Apple, et l'association NOYB sur Google.

Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, a dit que le RGPD était « très positif », cela vous réjouit ou cela vous fait rire ?

C'est un enjeu d'image et de marketing que de tenir de tels propos. Facebook sait bien que la conformité au RGPD est demandée par tous les clients du monde ! Donc pour Facebook, c'est important d'afficher une démarche respectueuse de ses utilisateurs...

J'observe que Facebook a aussi dit que ses utilisateurs non européens ne seraient plus gérés par l'Irlande, mais par les Etats-Unis de manière à échapper à l'application du droit européen... [Nous avons besoin d'une investigation poussée pour vérifier si Facebook applique bien le RGPD](#) . Pour ma part, je regarde ces déclarations avec scepticisme...

Tout le pari du RGPD, c'est de parvenir à prendre des décisions communes entre CNIL européennes, comment être efficace ?

Nous n'aurons pas le choix : il faut que dans les prochains mois les CNIL européennes produisent des décisions communes sur les plaintes collectives, vis-à-vis d'une grande entreprise, pour montrer que le mécanisme fonctionne. Cela va nous permettre d'être crédibles au plan mondial.

Il nous faut aussi élaborer des normes communes. Par exemple, dans les véhicules connectés, il faut que nous puissions proposer un référentiel permettant à l'industrie automobile européenne d'être plus compétitive grâce à ce « code de conduite » qui respecte la protection des données.

Si toutes les CNIL apprennent à travailler ensemble et que les entreprises instaurent une vraie gouvernance interne des données, ce qui n'est pas toujours évident, alors là, on verra la puissance du RGPD. C'est un outil avec une capacité d'entraînement mondial. Des acteurs du monde entier, les Asiatiques par exemple, viennent l'expérimenter.

Nous sommes en train d'ouvrir un marché mondial aux industriels européens, l'Europe a un atout considérable entre les mains.

Arrivez-vous à collaborer avec les autres CNIL ? C'est un vrai changement de culture pour les équipes...

Intégrer la dimension européenne suppose une métamorphose de la CNIL. C'est une régulation en réseau que nous sommes en train de mettre en place. Tous nos métiers sont impactés.

En interne, nous avons mis en place un hub qui centralise tous les dossiers européens et les ventile entre les différents services concernés. Cela nous rend très agiles et prêts à traiter la coopération européenne. Toutes les CNIL sont confrontées à ce problème d'organisation et expérimentent différents schémas. Nous avons une certaine avance sur nos homologues pour les outils nouveaux du RG (certification, packs sectoriels, etc.) Toutes les CNIL ne sont pas au même niveau de maturité.

Pour l'heure, nous sommes donc dans un plan de rodage, d'apprentissage des textes, d'installation des outils techniques. Et nous devons progresser en termes de coopération. Notre plate-forme informatique de coopération entre autorités de protection « IMI », dans laquelle on rentre chaque cas, mérite, notamment, d'être améliorée.

Quand attendre les premières sanctions ?

Les plaintes collectives sont nos priorités. Ce sont celles que tous les citoyens attendent. Cela peut aller relativement vite, les CNIL européennes jouent leur crédibilité dans les prochains mois. Nous avons 200 plaintes transfrontalières et la France est une autorité concernée pour une majorité d'entre elles.

La Commission européenne enquête sur la collecte de données par Amazon, les CNIL vont-elles se saisir de ce sujet ?

Il existe déjà une plainte contre Amazon qui est traitée par l'autorité de protection des données du Luxembourg.

Par rapport au travail de la Commission, [nous souhaiterions avoir notre mot à dire sur ces analyses de concurrence](#), oui. On voit bien qu'il y a interpénétration des champs. La massification de la collecte et du traitement de données personnelles peut contribuer à la constitution d'une position dominante. Et cela peut aussi, dans certains cas, contribuer à un abus de position dominante à travers un non-respect de la législation sur le traitement des données personnelles.

Les [autorités de la concurrence](#) traitent parfois de manière uniforme la notion de donnée sans prendre en compte la dimension données personnelles et ces grandes plates-formes sont passées maîtres dans l'art de brouiller les frontières entre ce qui relève de la donnée personnelle et de la donnée tout court.

Dans certains cas, le RGPD a pu donner l'impression de renforcer les Gafa. Google l'a notamment utilisé pour renforcer sa position hégémonique dans la publicité...

L'analyse me semble un peu rapide. Je pense que c'est d'abord le règlement ePrivacy qui va impacter le marché de la publicité... En réalité, Google a utilisé sa position hégémonique dans la publicité et les obligations exigeantes de consentement du RGPD pour renforcer sa place sur le marché.

Malheureusement, le problème de fond se situe au niveau de l'organisation de ce marché de la publicité et de la manière dont les acteurs européens se sont mis dans une situation délicate vis-à-vis de grands acteurs comme Google. C'est indéniablement un problème de stratégie d'entreprise...

Maintenant, est-ce que le RGPD favorise les grands acteurs ? C'est une vraie question. Ceux-ci sont certes plus outillés que les petits face à la complexité du texte. Mais c'est aussi pour cela que [nous avons réalisé des guides pour les PME](#). Désormais, nous allons nous pencher sur les TPE. Quant aux [start-up](#), nous les conseillons en amont pour les accompagner dans leurs innovations.

C'est un bien vaste travail que d'évangéliser les millions d'entreprises au RGPD...

Avec 4,5 millions d'entreprises et 60 millions de particuliers, la CNIL ne pourra pas agir seule. Le régulateur, c'est l'animateur d'une communauté et il doit y avoir des relais professionnels pour aider les

entreprises à se mettre en conformité. Nous devons bâtir un écosystème de la régulation comme il existe un écosystème du numérique, capable de relayer les messages auprès des acteurs.

Pour cela, nous avons commencé à adopter des référentiels de certification. [Ils concernent les DPO](#) [délégués à la protection des données personnelles, NDLR] encadrant en priorité l'agrément des certificateurs et la certification des DPO. Il s'agit de structurer un marché où certains acteurs vendent des services qui ne sont pas en conformité avec la loi.

On va aussi faire des référentiels sur la gestion clients et prospects, les ressources humaines et les vigilances sanitaires. Il s'agit de coconstruire les outils de régulation. Cela va permettre aux entreprises d'avoir l'esprit tranquille sur ces activités. Certains de ces référentiels seront portés par la CNIL au niveau européen.

La CNIL a-t-elle les ressources nécessaires pour gérer tout ce parc ?

L'introduction du RGPD nécessite des efforts considérables et met notre organisation fortement sous tension. Elle l'est d'ailleurs puisque dans les dernières années, nous avons reçu cinq missions supplémentaires, comme le contrôle de la vidéo protection, ou encore la notification des failles de sécurité. Cela devient difficile.

Il est donc nécessaire d'ajuster les ressources de la CNIL. Nous avons demandé une augmentation de nos ressources pour 2019-2020 et nous avons été partiellement entendus. Dans le contexte budgétaire actuel, c'est une mesure exceptionnelle, même si nous sommes encore en deçà de la nécessité. Ce qui est sûr, c'est que nous ne pourrions pas tout faire...

Florian Debes et Fabienne Schmitt

::: SOCIAL

L'OPINION – 25/09/2018

12 Assurance-chômage: le patronat devrait entrer dans la négociation... à reculons



François Asselin, patron de la CPME

Les chefs d'entreprise n'ont « pas l'habitude de faire la politique de la chaise vide », dit le président de la CPME à l'Opinion

« L'Etat manque de franchise avec les partenaires sociaux », lâche François Asselin, le président de la CPME. Après la réunion [multilatérale organisée vendredi par le gouvernement sur l'assurance-chômage](#), le représentant des petites et moyennes entreprises dit tout haut ce que beaucoup des participants pensent tout bas : « Le sentiment d'avoir été floués est fort et partagé. Tout se passe de façon unilatérale. On assiste à une fausse concertation, la phase de diagnostic a été bâclée ».

Pour autant, assure-t-il à l'Opinion, « le patronat devrait quand même entrer dans la négociation car il n'a pas l'habitude de faire la politique de la chaise vide ». Dimanche sur RTL, [Laurent Berger](#) ne disait

pas autre chose : « A la CFDT, nous ne pratiquons ni la politique de la chaise vide, ni celle du chèque en blanc. » Le syndicaliste espère peser dans la négociation et a déjà posé des lignes rouges, comme le refus de la dégressivité des allocations-chômage. Du côté des chefs d'entreprise aussi, l'objectif est d'éviter le pire, notamment [sur le bonus-malus de cotisations patronales sur les contrats courts](#). Reste que les [propositions faites par le Medef à la fin de l'été](#) ne sont guère reprises. Parmi elles, la création d'une « allocation universelle forfaitaire financée par la CSG », à laquelle ajouterait un régime assurantiel complémentaire obligatoire, géré par les partenaires sociaux.

« Il y a clairement un rendez-vous manqué », ajoute François Asselin. Syndicats et patronat attendent la lettre de cadrage, promise cette semaine par le gouvernement, dans laquelle devrait être précisée la façon de faire les économies demandées. L'exécutif enjoint les partenaires sociaux à trouver [entre 1 et 1,3 milliard d'euros par an](#). « On pourra toujours s'écarter de cette lettre », veut croire un leader syndical. En attendant, tous le disent : « Si on rentre dans une négociation, ce sera très compliqué. Il y a peu de chances que l'on se mette d'accord ! »

Fanny Guinochet

::: POLITIQUE

L'OPINION – 25/09/2018

13 Collectivités locales: l'axe contre Macron



François Baroin, Dominique Bussereau et Hervé Morin seront réunis à Marseille mercredi pour relayer la colère des villes, des départements et des régions contre le gouvernement. Enquête sur un front commun

L'association des Régions de France, présidée par Hervé Morin, tiendra son congrès le 27 septembre à Marseille. La veille, le président de Normandie, qui adresse, dans l'Opinion, une lettre ouverte au chef de l'Etat tiendra une grande réunion publique en faveur des libertés locales avec François Baroin et Dominique Bussereau. Entre l'exécutif et les collectivités locales, les relations n'ont cessé de se dégrader depuis un an.

Mercredi, trois hommes en colère se retrouveront à Marseille. François Baroin, Dominique Bussereau et Hervé Morin tiendront le « premier rassemblement des élus pour les libertés locales » afin de dénoncer l'attitude d'Emmanuel Macron et Edouard Philippe, depuis un an, à l'égard des collectivités qu'ils représentent. A son issue, le président de l'association des Maires de France (AMF), celui de l'assemblée des Départements de France (ADF) et leur homologue à la tête des Régions de France rendront public une charte rédigée ensemble où ils appelleront à une nouvelle étape de la décentralisation. Le 19 septembre, ils se sont appelés pour en régler les dernières virgules.

C'est Hervé Morin qui a eu l'idée de ce raout. Le 16 avril, Renaud Muselier avait organisé dans la cité phocéenne une grande convention des maires de la région Sud. Le président de celle-ci avait convié son ami de toujours, François Baroin. Cela avait été un vif succès. Renaud Muselier en parle à Hervé Morin, qui doit réunir le congrès des Régions de France, qu'il préside depuis novembre dernier, le 27 septembre à Marseille. Le président de la région Normandie propose à François Baroin et Dominique Bussereau de frapper un grand coup. « Ils ont accepté tout de suite », raconte [Hervé Morin, qui adresse une lettre ouverte à Emmanuel Macron dans l'Opinion](#).

Par le passé, leurs trois associations ont souvent été en concurrence. Ce fut encore le cas lors des interminables débats sur la loi Notre, la loi définissant la nouvelle organisation du territoire adoptée lors du quinquennat Hollande. Mais au sein de ce trio, face à la détérioration des discussions avec le duo Macron/Philippe, l'alliance est désormais solide. « On a décidé de faire mouvement commun. Je ne prendrai pas une initiative qui ne soit pas coordonnée avec eux, explique François Baroin. On s'entend bien, on se respecte, il n'y a pas d'arrière-pensée ». « Il y a une vraie confiance entre nous trois. Bussereau est le plus tempéré. Baroin est toujours très solidaire. Je suis le cogneur », raconte Hervé Morin.

A la veille de l'été, ils ont déjà fait montre de leur symbiose. [En juin, Dominique Bussereau est furieux](#). Le président de l'assemblée des Départements de France depuis 2015 estime que l'Etat veut obliger ceux-ci à signer des contrats sur la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, à coup de chantage. François Baroin et Hervé Morin, qui estiment déjà depuis longtemps que le point de rupture avec le gouvernement est atteint, répondent présents. Le 3 juillet, les représentants des maires, des régions et des départements annoncent spectaculairement qu'ils se retirent de la conférence nationale des territoires, installée par Emmanuel Macron un an plus tôt.

« **Cour d'école** ». « La politique de la chaise vide ce n'est pas terrible. Mais le dialogue de sourds, ce n'est pas mieux », explique François Baroin. Tous les trois ont le sentiment d'une même impasse. « Il y a les bonnes intentions du Président, du Premier ministre et des ministres que nous rencontrons et puis la tentation de la haute administration de ne pas suivre les accords que l'on a », assène Dominique Bussereau. « Ce pouvoir est sous l'emprise de la technocratie budgétaire avec uniquement une lecture comptable. Etre traité comme des lobbys, s'entendre dire qu'on est des conservateurs clientélistes qui ne comprennent rien à ce qui se passe dans le pays est une erreur et la preuve d'un mépris stupide, alors que le maire impose plutôt le respect par son sens de l'intérêt général », ajoute François Baroin. Hervé Morin déplore « un traitement de petit garçon, de cour d'école » : « Vous n'êtes pas sage. Poum ! »

Dans cette histoire, le maire LR de Troyes, le président de Charente-Maritime, le patron de la région Normandie (ces deux derniers sont aujourd'hui hors parti) partagent la même incompréhension. « Ce qui nous énerve, c'est quand on nous dit qu'on fait cela car on est des opposants. Je ne suis ni dans l'opposition, ni dans la majorité, regrette Dominique Bussereau, qui reprend la formule juppéiste de "bienveillance vigilante". Ce serait Ciotti à la tête de l'ADF, Wauquiez à celle des Régions et Platret [Gilles Platret est maire LR de Chalon-sur-Saône, NDLR] à celle de l'AMF, le gouvernement pourrait se dire « ils veulent nous cartonner » Là ce n'est pas le cas. »

« Lors du premier congrès des Maires de France, je ne pouvais pas faire plus que ce que j'ai fait pour Emmanuel Macron. Je suis allé au-delà d'un accueil républicain », estime [François Baroin](#), qui rappelle que ses deux compères et lui président des organisations où les instances sont paritaires entre la gauche et la droite. « C'est quand même curieux. Ils n'ont aucun relais locaux. Ils ont un schéma dans lequel leurs parlementaires sont absents des territoires et ne pèsent rien et là ils se sont opposés à des gens qui voulaient participer au redressement de la France », s'étonne lui Hervé Morin, qui a des relations exécrables avec Edouard Philippe.

Cela aide : tous les trois se connaissent par cœur. Depuis des décennies, ils se croisent dans les allées du pouvoir. Pendant six mois, ils ont été du même gouvernement, de mars à novembre 2010 même si tous les trois viennent de sensibilités différentes : Baroin est gaulliste, Bussereau est originaire de la filière giscardienne (la galaxie PR), Morin a travaillé avec Bayrou. « On est trois modérés », constate Baroin. Le Troyen et le Normand sont des intimes : il leur est arrivé de chasser ensemble. Depuis plus

d'un an, Hervé Morin petit-déjeune régulièrement avec Dominique Bussereau et Jean-Pierre Raffarin pour évoquer l'avenir du centre...

« **C'est trop tard ?** » Après Marseille, le trio se retrouvera à Rennes, au début de novembre, à l'occasion du congrès de l'ADF. Puis viendra celui de l'AMF, Porte de Versailles, quelques jours plus tard... Où en seront leurs relations avec l'exécutif ? Le coup de mercredi aura-t-il porté ses fruits ? Le 5 septembre, Dominique Bussereau, qui regrette qu'il n'y ait pas dans le gouvernement de ministres des Collectivités locales, a été invité coup sur coup par Edouard Philippe et Emmanuel Macron. Il a senti chez eux l'envie de renouer. Le 17 septembre, Hervé Morin a reçu sur ses terres normandes Jean-Yves Le Drian. Le ministre des Affaires étrangères s'est aussi intéressé aux affaires locales. « C'est trop tard ? », a-t-il demandé au patron des Régions. « Non, lui a répondu Morin. On n'est pas dans une posture. »

« Ils ont besoin de nous et on a besoin d'eux. Tout le monde cherche un moyen de renouer le dialogue mais le dialogue ce n'est pas donner à l'autre tout ce qu'il veut », juge-t-on à Matignon. « Ce n'est pas un front si uni que cela. C'est d'abord médiatique », veut croire un ministre. François Baroin, lui, prévient : « C'est à Emmanuel Macron de comprendre ce qui se passe. Sinon cela finira en jacquerie immaîtrisable, y compris pour nous. »

Hervé Morin (Régions de France): «Monsieur le Président, laissez faire les collectivités» // <https://www.lopinion.fr/edition/politique/herve-morin-regions-france-monsieur-president-laissez-faire-163081>

Ludovic Vigogne

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 25/09/2018

14 A l'ONU, duel à distance attendu entre Macron et Trump



Quelque 130 chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent cette semaine à New York pour la 73e assemblée générale des Nations Unies

sous le signe des tensions et des conflits dans le monde.

Quelque 130 chefs d'Etat et de gouvernement participent cette semaine au débat général de la 73e assemblée de l'ONU, placée sous le signe des tensions et des conflits. Les présidents français et américain doivent s'exprimer ce mardi.

L'imprévisible Donald Trump de septembre 2018 ressemble-t-il au Donald Trump de 2017 ? Un an après avoir menacé de destruction la Corée du Nord, le président américain, pour sa deuxième prestation à la tribune des Nations Unies mardi, est décidé à mettre en avant ce qu'il considère comme sa grande victoire diplomatique : sa rencontre avec Kim Jong-un et les promesses _ vagues _ du « *dirigeant suprême* » nord coréen en matière de dénucléarisation. « *C'est un important pas en avant, Pyongyang ne fait plus d'essai nucléaire* », a dit Nikki Haley, la représentante des Etats-Unis à l'ONU à la veille du débat général de haut niveau de la 73e assemblée de l'organisation.

Même si aucun expert ne connaît les détails de l'engagement de Kim, Trump poursuit sa diplomatie de l'America First déployant un unilatéralisme inquiétant et maintenant sa façon particulière d'engager des dialogues avec des dictatures comme celle de Pyongyang.

« *Il n'est pas tombé amoureux des Nations Unies* », dit d'ailleurs un observateur. Depuis l'arrivée de Mike Pompeo au département d'Etat et de John Bolton comme conseiller à la sécurité nationale, « *il n'y a plus de corde de rappel* », ajoute-t-il.

Car cette semaine des grands manoeuvres diplomatiques, avec la venue au Palais de Verre au bord de l'East River à Manhattan de quelque 130 chefs d'Etat et de gouvernement et de centaines de ministres, sera aussi dominée par la division qui règne entre alliés, Etats-Unis d'une part, et Européens et Canadiens de l'autre, comme elle s'était exprimée au G7 au Canada de juin ou encore à l'OTAN.

Les différends portent bien au-delà de la réorganisation de l'ordre international ou de la volonté de réformer le conseil de Sécurité. Certes, le président Emmanuel Macron reprendra, mardi pour son deuxième discours à l'ONU, ses appels à un « *multilatéralisme fort* » avec le souhait, dit-on à l'Elysée, « *que les Etats-Unis participent à cet ordre mondial libéral* » qu'ils ont contribué à construire. Mais cet appel est loin des préoccupations de son homologue américain.

Si Européens et Américains sont restés relativement soudés sur la question de la Syrie face à la Russie, en revanche ils sont profondément divisés sur l'Iran après la dénonciation par Washington de l'accord international de 2015 sur le nucléaire iranien. Pour sauver l'accord, « *il y a une très forte unité et cohésion des Européens* », dit-on dans l'entourage du président français qui rencontrait lundi à New York Donald Trump avant de s'entretenir mardi avec le président iranien Hassan Rohani.

Mercredi, Donald Trump présidera, lui-même, le conseil de sécurité des Nations unies qui sera consacré, dit-il, à l'Iran au risque de souder face aux Etats-Unis les quatorze autres membres. La France préfère, elle, parler de la question à la prolifération nucléaire pour masquer un éventuel désaccord.

En tout cas, il y a une certitude : Donald Trump n'est pas devenu un diplomate aux Nations Unies. Il menace même de réduire la contribution américaine aux opérations de maintien de la paix, après avoir arrêté ses versements à l'UNRWA, l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, au grand dam des Européens.

Deux absences seront remarquées : celles de Vladimir Poutine et de Xi Jinping. Avec 193 pays membres l'ONU est devenue universelle mais le monde est pourtant de plus en plus sans boussole.

Paris en équilibriste entre Téhéran et Washington // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/0302299832824-paris-en-equilibriste-entre-teheran-et-washington-2207864.php>

Jacques Hubert-Rodier

LE PARISIEN – 25/09/2018

15 Brexit, l'impossible marche arrière



Des manifestants anti-Brexit lors du Congrès du parti travailliste, lundi 24 septembre à Liverpool (Royaume-Uni).

Même si la base travailliste souhaite revenir sur le Brexit, les dirigeants du Labour misent plutôt, eux, sur des élections anticipées.

Plus le temps passe et plus le Brexit prend outre-Manche des allures d'un drame shakespearien dans toutes les familles politiques. Avec un épilogue toujours fixé au 29 mars 2019, date à laquelle la Grande-Bretagne devra avoir quitté l'Union européenne.

Rien ne va plus à droite : après l'échec du dernier sommet européen de Salzbourg, jeudi dernier, la Première ministre, Theresa May, qui a vu son plan rejeté par les 27 pays de l'Union, n'a jamais été aussi contestée au sein de son propre camp conservateur. Ses marges de manœuvre se réduisent de jour en jour.

A gauche, plusieurs milliers d'adhérents et des élus du Parti travailliste ont manifesté dimanche lors de l'ouverture du congrès du Parti travailliste à Liverpool pour exiger que soit organisé au Royaume-Uni un « deuxième vote ». Le principe a même été validé lors d'un vote interne dans les sections. Sauf que l'énoncé de la motion est si confus qu'il se prête à plusieurs interprétations : vote sur l'accord final (si accord il y a) du Brexit ? Nouveau vote pour ou contre la sortie de l'Union ? Ou plus classiquement élections générales pour former un nouveau gouvernement ?

Theresa May contrainte

Jeremy Corbyn, le patron du Labour, devrait clarifier sa position et celle de son parti lors de son discours de clôture du congrès des travaillistes ce mardi. Mais ni Corbyn, ni les principaux dirigeants travaillistes, comme John McDonnell, le chancelier de l'Échiquier (ministre de l'Économie) de son cabinet fantôme, ne sont favorables à un nouveau vote sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Union.

Ils tablent, en revanche, sur des élections générales anticipées auxquelles Theresa May sera peut-être contrainte faute d'accord avec les pays de l'Union ou si elle ne parvient pas à faire valider par sa majorité le texte réglant les modalités du Brexit.

« Même si les opposants au Brexit se sont renforcés ces derniers mois, il n'est pas certain qu'ils ne perdraient pas encore le référendum, décrypte un cadre travailliste. Et dans le cas où le Brexit serait rejeté par une courte majorité, cela ne garantirait pas une situation politique stable pour la suite. »

Nouveau vote ?

Techniquement, il serait par ailleurs très compliqué de pouvoir organiser à temps un nouveau référendum. Il faudrait pour cela que le Parlement adopte une loi autorisant une nouvelle consultation populaire. Or il serait bien difficile de trouver une majorité pour cela. Si par hasard c'était le cas, il faudrait encore consulter la commission électorale et prendre les dispositions pour organiser le référendum avant le mois de mars. « Tenir ce calendrier est quasiment impossible », regrette un

opposant au Brexit. Et peu probable que les 27 acceptent de déroger à l'article 50 du traité pour accorder un autre sursis à la Grande-Bretagne !

Le texte soumis aux adhérents travaillistes stipulerait d'ailleurs qu'un référendum sera organisé à la condition que des élections anticipées n'aient pas lieu. En clair, la ligne politique du parti est bien de se concentrer en priorité sur des élections anticipées que Corbyn se fait fort de gagner après la poussée travailliste enregistrée il y a un an.

Philippe Martinat

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

